

Nous lisons dans le Messenger de Paris :

L'Univers a donné des détails curieux sur une entrevue qu'aurait eue M. de Rothschild avec M. Thiers. Nous croyons pouvoir confirmer l'exactitude du récit fait par ce journal. Mais ce qu'il n'a pas dit, et ce qu'il aurait pu ajouter sans crainte d'être contredit, c'est que M. Thiers a promis à son éminent interlocuteur de faire tous les efforts possibles pour atténuer, sinon pour faire oublier entièrement, le mauvais effet que les dernières élections ont produit sur les esprits sincèrement animés du désir de voir la France reprendre son ancienne place dans les conseils de l'Europe.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, vient d'écrire la lettre suivante à M. Claude, député des Vosges :

Paris, 5 juin.

A M. Claude, député des Vosges à l'Assemblée nationale.

Monsieur le député, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre une pétition par laquelle un certain nombre de manufacturiers des départements de l'Est émettait le vœu que le gouvernement prenne pour base des négociations avec l'Angleterre et la Belgique les résultats de l'enquête de 1870 et notamment qu'il réclame une augmentation de tarifs pour les fils de coton au-dessous du n° 60 et les tissus fabriqués avec ces numéros.

J'ai pris note de ces observations, et vous pouvez être assuré, monsieur le député, qu'elles seront l'objet de l'examen le plus attentif, lors de la reprise des négociations. Je dois toutefois vous faire remarquer que les modifications à introduire dans nos traités avec l'Angleterre et avec la Belgique ont été mûrement étudiées par les départements du commerce et des finances, plus particulièrement compétents pour apprécier dans leur ensemble les questions qui touchent aux intérêts de l'industrie française. C'est sur les bases arrêtées, d'un commun accord, entre ces deux administrations et mon département, que se sont engagées les négociations. Je ne manquerais pas toutefois d'appeler l'attention de mes collègues sur les points particuliers que vous avez bien voulu me signaler.

DE RÉMUSAT.

Une lettre politique

Suite et fin.

A dite toute ma pensée, il ne me choque pas qu'un homme d'Etat entre dans de certains arrangements avec ses adversaires. Cela est à peu près nécessaire quand on est dans l'opposition; cela n'est pas interdit quand on est au pouvoir, si l'intérêt public l'exige. M. Thiers ait eu des pourparlers pendant le siège de Paris avec les partisans de M. Gambetta, qu'il ait cherché des accointances avec ceux de M. Ranc, siégeant alors à la Commune, je ne m'en scandalise en aucune façon. Pour mon compte, je me souviens d'avoir eu M. Gambetta pour auxiliaire dans la lutte soutenue en 1863 par l'Union libérale en faveur de mon ami M. Prevost-Paradol; ces rapprochements occasionnels pour un dessein déterminé ne sauraient nuire à personne. Il y a toutefois dans ces rencontres, même pas sagères, quelques précautions bonnes à prendre. On risquerait, par exemple, d'en sortir amoindri si d'anciens amis avaient le droit de supposer, fût-ce pour un instant, qu'on les a sacrifiés à de pécuniaires auxiliaires. Le plus fâcheux surtout serait de ne plus se retrouver, après comme avant, libre de tous liens, maître absolu de ses actions et de sentir qu'on s'est un instant placé sous la tutelle de plus fort que soi.

Il n'est pas d'ailleurs besoin, monsieur le Directeur, de recourir à aucune supposition hasardée pour s'expliquer certains tiraillements trop répétés et les contradictions évidentes qui font aboutir le gouvernement, en apparence si fort de M. Thiers à des résultats qui dénotent une sorte d'impuissance finale. D'autres causes y ont aussi contribué. Tout le monde sait qu'en matière d'administration, d'économie politique et d'organisation militaire, M. Thiers a des idées qui ne sont celles ni de la droite, ni de la gauche, ni d'aucune fraction de l'Assemblée. Il les a défendues de tout temps, sous tous les régimes, avec tant de sincérité et d'ardeur, qu'elles se sont comme incarnées dans sa personne. On dirait qu'elles font partie de son patriotisme.

Profiter de sa toute-puissance afin de les imposer au pays pour son plus grand bien, quelle tentation ! Mais son bon sens l'a tout de suite averti que cela n'était pas possible. Y renoncer, il ne fallait pas le lui demander. Il était également au-dessus de ses forces de permettre à ses ministres de s'engager pour leur propre compte dans des voies qu'ils auraient volontiers suivies si cela avait dépendu d'eux. De là un manque absolu de direction, il n'y a pas eu d'impulsion générale et constante donnée aux travaux de l'Assemblée. M. Thiers n'ose pas envoyer directement à la Chambre des projets de loi conçus d'après les principes qui lui sont chers. Leur échec serait trop certain. Mais il ne peut s'empêcher de combattre de front ou de faire miner de biais ceux qui émanent de l'initiative des commissions. C'est ce que nous avons vu au sujet de la loi sur les conseils généraux, qui n'a passé qu'à grand-peine et malgré l'opposition du ministre alors placé à l'intérieur. S'agit-il d'abroger l'article du Code pénal, sur le droit d'association, on découvre un beau matin que le garde-garde des sceaux, avec lequel on se croyait d'accord, médite un tout autre projet. Sur la formation du Conseil d'Etat, ce sont d'autres conflits. La loi sur le recrutement de l'armée, que l'on discute en ce moment, n'est pas, chose étrange, sortie des conseils du gouvernement. Elle est l'œuvre laborieuse de quarante-cinq députés qui ont eu beaucoup moins de peine à s'entendre avec eux qu'avec le chef de l'Etat; et l'accord, quand il a paru établi, n'a pas même prévu la rupture dont l'éclat vient de nous épouvanter tous.

S'il y a, monsieur le Directeur, une matière sur laquelle la Chambre des Députés ait, d'après tous les usages parlementaires, le droit d'avoir un avis prépondérant et de prononcer le dernier mot, n'est-ce pas, à coup sûr, au sujet de l'impôt ? Personne n'ignore qu'il en est un que la commission du budget repousse absolument, d'abord parce qu'il serait, quand à présent, à peu près improductif et qu'il est non seulement condamné par les principes de la science économique, mais particulièrement redouté par le plus grand nombre des commerçants et des industriels. Le malheur veut que le Président de la République y tienne plus qu'à tout autre. Peu s'en est fallu que pour ne l'avoir pas obtenu de haute lutte, il n'ait quitté le pouvoir au mois de janvier dernier. Cependant les choses ne sont pas plus avancées aujourd'hui, car rien ne marche quand les commissions de la Chambre et le gouvernement ne tombent pas d'accord; et, sur ce point comme sur tant d'autres, nous ne savons ce que nous réserve l'avenir.

Où j'ai mal réussi à rendre ma pensée, ou vous avez déjà compris, monsieur le Directeur, que, sauf quelques malentendus promptement éclaircis, les maux dont nous souffrons proviennent moins de la faute des hommes que du vice de nos instructions passablement anormales, ou, ce qui revient au même, de la façon incohérente dont elles sont mises en pratique. Pour moi, qui n'ai jamais tenu qu'autant des choses, — je veux dire à voir notre pays faire enfin lui-même ses propres affaires, sans m'inquiéter beaucoup si l'adopte, pour atteindre au seul résultat qui m'importe, la forme monarchique ou républicaine, — je constate avec affliction que nous n'avons jamais subi un gouvernement plus personnel. Nulle part je n'aperçois des fonctions nettement définies ni des responsabilités sérieusement engagées. Tout flotte au hasard dans le silence, dans l'obscurité et dans le vague. Il n'y a pas sur les grands intérêts politiques du pays, sur les vœux générales du gouvernement, de ces larges discussions qui sont l'honneur et la vie des libres institutions. Pas plus que sous Napoléon III, les mandataires de la nation ne se sentent appelés à influencer directement sur la marche des affaires publiques, car M. Thiers, à l'exemple de Napoléon III, ne se soucie pas de former un cabinet homogène inspiré de l'esprit de la Chambre. Comme Napoléon III, il entend au contraire choisir où il lui plaît des ministres indépendants de la Chambre et ne relevant que de sa volonté.

La prolongation d'un pareil état de choses a déjà produit, monsieur le Directeur, d'assez fâcheuses conséquences. N'avez-vous pas en effet remarqué comment, tenu à l'écart et dans l'ignorance du sérieux de la politique, le public s'en va retournant chaque jour d'avantage à d'anciennes habitudes d'esprit dont malheureusement il n'a guère eu le temps de se défaire ? Il ressemble à un désolé en quête de nouvelles, qui cherche

sans beaucoup de discernement à découvrir dans les puériles révélations de quelques balteuses la cause des événements dont le sens lui échappe. N'est-il pas curieux qu'il se voit si vite reformé toute une presse officieuse dont l'effort principal consiste à se donner aux badauds pour recevoir les confidences d'un pouvoir qu'elle compromet le plus souvent en s'efforçant de le servir ? Pour les bons citoyens, voilà bien des sujets d'amertume. Quoi de plus cruel de voir s'abaisser en même temps l'importance politique de nos mandataires et la dignité morale de nos mœurs ? C'est pourquoi je crois, monsieur le Directeur, que le moment est venu de tenter un suprême effort. Le devoir est tracé; le droit n'est pas douteux. Oui, c'est notre droit, à nous tous qui avons appris de M. Thiers quelles sont les conditions d'un régime véritablement libre, de nous adresser à lui pour qu'il veuille bien nous accorder, quoi ? ce qu'il a demandé, ce qu'il avait raison de vouloir exiger du roi Louis-Philippe, ce qu'il a taché d'obtenir de l'empereur Napoléon III. Ce n'est pas lui qui nous répondra qu'il entend à la fois régner et gouverner; il sait où cela mène. Quelle objection pourra-t-il nous opposer qui ne soit à l'avance réfutée par ses propres paroles ? Nous n'avons pas seulement à plaider auprès de lui nos intérêts, nous pouvons invoquer la gloire de son nom et l'honneur de sa mémoire. Quel couronnement pour sa magnifique carrière, que de donner à travers les siècles l'exemple d'un homme qui, tour à tour, dans l'opposition, au sommet du pouvoir, j'allais dire sur le trône, a toujours, et partout, scrupuleusement pratiqué la série entière des devoirs politiques dont il avait d'abord établi les préceptes ! M. Thiers, Président constitutionnel d'une république modérée, gouvernant la France avec l'aide d'un cabinet responsable, serait le Washington du continent. Il ouvrirait une ère nouvelle pour le monde entier. Comment ne serait-il pas tenté d'essayer un pareil rôle ? Ses qualités semblent l'y avoir merveilleusement préparé, car la tâche ne sera ni facile ni indigne de ses talents; il s'agira de conduire à bien trois œuvres immenses qui mettront le comble à sa renommée : l'organisation de l'armée, l'emprunt de 3 milliards et la libération du territoire.

Si le parti radical a confiance dans son avenir, pourquoi trouverait-il lui-même mauvais que M. Thiers se décidât à choisir un cabinet dans les rangs de la majorité ? Est-ce que par hasard les gens de la gauche reconnaîtraient, malgré leur assurance, qu'ils ne deviendraient jamais un parti légalement prépondérant et ne serait, par conséquent, jamais appelés à conquérir constitutionnellement à leur tour le droit de gouverner la France ? Si ce jour arrive, je m'en affligerai certainement, mais j'accepte d'avance l'exercice qu'ils pourront faire de leur pouvoir, sauf à faire ce qui dépendra de moi pour qu'ils ne le détournent pas trop longtemps. Pour le quart d'heure, il ne leur appartient que d'être patients.

Une dernière hypothèse qu'il faut aussi aborder, monsieur le Directeur : c'est le cas où M. Thiers, se refusant à nos prières, voudrait continuer sa politique actuelle. Même alors, je ne désespérerais pas. A chaque jour sa peine. L'épreuve sera rude; croyez bien que notre pays n'y périra pas. De la crise même sortira peut-être le salut, et la France, grâce à Dieu, compte parmi ses enfants plus d'un homme intrépide, au cœur droit, à l'âme désinvolte, auquel elle pourra, la nécessité aidant, remettre avec confiance le fardeau de ses destinées.

D'HAUSSONVILLE.

Informations-Nouvelles

Le colonel Denfert-Rochereau a adressé aux journaux de la Charante-Inférieure, dont il est député, la lettre suivante, où il explique ses votes dans la discussion sur la loi militaire :

J'ai accepté l'amendement du général Trochu fixant à trois ans la durée du service dans l'armée active, et, après son rejet, j'aurais voté l'amendement de MM. Charreton et Guillemaut, fixant la durée du service à quatre ans, sans l'intervention de M. le président de la République, menaçant de quitter le pouvoir si cet amendement était adopté. Dans les conditions où se trouve la France, le premier intérêt ne paraît être d'éviter absolument une crise gouvernementale. Pla-

cé entre cette nécessité et celle d'insérer dans la loi une disposition définitive, j'ai choisi ce dernier parti, qui n'a qu'un inconvénient temporaire. Je ne puis croire, en effet, qu'un article de loi voté sous une pression comme celle à laquelle nous avons dû céder puisse survivre longtemps aux circonstances qui ont déterminé son adoption.

DENFERT-ROCHEREAU.

Voilà un colonel qui a perdu de saleté de cœur une bien belle situation. Belfort, commandé par lui, n'avait pas capitulé. Mais, le défenseur de Belfort a capitulé devant l'esprit de la Révolution, et l'opinion publique qui révisé les réputations s'est vue obligée de casser celle-ci.

La commission des monnaies ayant définitivement repoussé la monnaie d'alluminium, on va immédiatement frapper dix millions de monnaie de cuivre.

La tête de la République sera plus petite sur les nouveaux sous que sur les anciens.

Le conseil municipal de Bordeaux vient de prendre deux décisions relativement importantes :

Dans la première, il a approuvé une proposition relative à l'interdiction des processions de la Fête-Dieu.

Dans la seconde, il a autorisé une fête de nuit, qui sera donnée dans le jardin public, par les loges maçonniques, à tous les élèves, garçons et filles, des écoles laïques de la ville, le 23 juin, veille de la Saint-Jean.

Ce sera sans doute la deuxième édition de la fête des écoles de Lyon.

Les radicaux commencent à s'effrayer de l'envahissement même du radicalisme.

Un pur, un éprouvé, un martyr de la politique disait hier :

Je reviens de mon département; j'ai été voir mes électeurs, je suis éprouvé. Aux prochaines élections, on n'acceptera pour député que celui qui s'engagera à voter pour l'abolition de la propriété ! Vous comprenez qu'en présence de ce qui se passe, je deviens bien indifférent à la forme du gouvernement; je ne lui demande que d'être assez fort pour résister aux démagogues !

Quantum mutatus ab illo !

Une riche famille de Namur vient d'acheter un magnifique hôtel à Bruxelles, et en a fait don au Saint-Siège pour y loger la nonciature.

Suivant cet exemple, des comités vont se former dans les grandes capitales de l'Europe pour acquérir, au profit du Saint-Siège, des immeubles destinés à servir d'habitation aux représentants de Pie IX auprès des diverses cours étrangères.

Le budget pontifical se trouvera ainsi dégrevé d'une charge fort lourde.

On parle du prochain départ de M. Puyr-Quertier pour Londres, d'où il se rendra à Bruxelles, puis à Amsterdam et Berlin avec la mission spéciale d'étudier les questions financières qui se rattachent aux négociations entamées avec la Prusse, en vue d'une libération anticipée du territoire.

On s'entretenait beaucoup à Versailles de l'état du maréchal Bazaine qui, disait-on, s'était fort aggravé.

La démarche que l'on dit avoir été faite par une partie du centre droit auprès du centre gauche, dans le dessein d'arriver à former un groupe dont M. le duc d'Aumale serait le chef, est démentie ou désavouée.

Encore un des bénéficiaires du 4 Septembre qui se pourvoit d'un poste inamovible. On dit que M. Durier, administrateur du Siècle et secrétaire général du ministère de la justice, va se nommer, avec l'assentiment de son patron, conseiller à la cour de cassation.

M. Thiers a reçu à dîner toute la municipalité de Versailles.

C'est la seconde fois seulement qu'il l'invité depuis le mois de janvier.

On s'accordait généralement à trouver que c'était peu.

La commission de la loi de recrutement a décidé que, en cas de mobilisation, les volontaires d'un an seront appelés à marcher avec la première partie de la classe à laquelle ils appartiennent.

Cette décision, que la commission a prise à une très grande majorité, rétablit complètement l'égalité devant le feu.

Un de nos amis, qui a pu voir Marguerite Dixhland depuis sa condamnation à mort, nous écrit que l'assassin de M^{me} Riel est des plus calmes.

Elle ne conserve, à ce qu'il paraît, que peu d'illusion sur le résultat final de la recommandation du jury à la pitié de la reine, et elle déclare qu'elle aime mieux en finir tout de suite.

Un détail horrible : quinze ou vingt fois par jour, la malheureuse se prend le cou entre ses dix doigts, comme pour se donner un avant-goût de la sensation de l'étranglement...

Le National avait déclaré incorrecte la conversation de M. de Rothschild avec M. Thiers. Le Français maintient le sens, sinon la forme absolue de l'entretien.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures 43 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté après une motion de M. Fresneau, tendant à demander que désormais les membres d'une commission dont le projet est en discussion soient groupés sur les bancs voisins de celui du gouvernement.

Reprise de la seconde délibération sur le projet de recrutement.

L'article 43 porte : 1° Que les jeunes gens qui, après le temps du service prescrit par les articles 41 et 42 ne sont pas maintenus sous les drapeaux, restent dans l'armée active et à la disposition du ministre de la guerre; 2° Qu'ils sont soumis à des revues et des exercices.

Adoption du paragraphe 1^{er}.

M. de Mornay développe un paragraphe additionnel portant que les jeunes soldats maintenus sous les drapeaux, après le temps de service prescrit par les articles 41 et 42, peuvent être envoyés en disponibilité de l'armée active dans leurs familles et y restent à la disposition du ministre de la guerre, mais seulement après trois ans de présence au corps sans compter les années et s'ils ont satisfait aux examens de capacité militaire déterminés par le ministre de la guerre.

M. le général de Cissey combat l'amendement tendant à faire réduire le service de trois ans et à empêcher le recrutement des sergents.

Rejet de l'amendement Mornay et adoption du 2^e paragraphe de l'article 42 et de l'ensemble de l'article 43.

L'article 44 porte : 1. que les hommes de la réserve de l'armée active demeurent immatriculés; 2. que le rappel de cette réserve peut être fait séparément soit pour l'armée de terre, soit pour l'armée de mer; 3. que les hommes de cette réserve sont assujettis à prendre part aux manœuvres; 4. que ces manœuvres ne peuvent durer au-delà de 4 semaines.

Adoption de l'article 44.

M. de Mornay développe un article additionnel tendant à exempter de tout service, en temps de paix, dans la réserve de l'armée active, dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée territoriale :

- 1° Ceux auxquels leurs fonctions confèrent le droit de réquisition la force publique.
- 2° Les ouvriers des établissements de la marine, des arsenaux de l'Etat;
- 3° Les préposés du service des douanes;
- 4° Les facteurs de la poste;
- 5° Les mécaniciens des chemins de fer;
- 6° Les cantonniers des routes.

L'orateur demande le renvoi de son amendement à la commission.

grandes familles dussent donner l'exemple ?

— Il me semble avoir ouï dire que MM. de Choiseul, de Bologne et de Messey étaient partis à franc étrier ce matin pour l'armée de Flandres : je crois en avoir aussi entendu nommer d'autres, mais leurs noms ne me reviennent pas en ce moment.

— Ces Choiseul font mon envie, dit le comte comme s'il se parlait à lui-même : ils sont si nombreux qu'il s'en trouve toujours pour remplacer ceux qui restent sur les champs de bataille. Savez-vous, Fresne, continua-t-il en élevant la voix, que cette famille peut compter trente-trois des siens morts pour la France depuis des siècles ? Quelle illustration !

— Sous ce rapport, M. le comte n'a rien à envier à personne, reprit l'homme d'affaires avec une légère hésitation.

— Après tout, interrompit M. de Resnel, nous ne faisons que notre devoir. La Providence, en nous plaçant au-dessus de nos semblables, a sans doute voulu nous faire comprendre que nous devions être les premiers exposés aux coups de la foudre... Mais j'entends la cloche du souper; vous resterez avec nous, Fresne, n'est-ce pas ? Je serai bien aise que ma femme et mon fils entendent de votre bouche les nouvelles intéressantes que vous venez de me donner.

Le comte se leva; M. Fresne suivit son exemple et tous deux se dirigèrent vers la salle à manger. Quand ils y entrè-

rent, il n'y avait personne encore que le domestique qui avait mis le souper sur la table.

— Madame la comtesse et M. le marquis sont à la chapelle, dit ce domestique, et ils n'auront peut-être pas entendu la cloche.

— Allez les prévenir, Beau lieu; mais d'abord mettez un couvert pour M. Fresne, qui me fait le plaisir de souper avec nous.

La salle à manger du château de Resnel n'était ni plus gaie, ni plus ornée que la chambre des archives : seulement la boiserie qui recouvrait les murs supportait quatre portraits en pied qui contrastaient par leur air de jeunesse avec la vétusté de l'ameublement, car les leurs en étaient vives, et les personnages qu'ils représentaient étaient tous au début de l'époque active de la vie.

Au lieu de décrire ces portraits, nous transcrivons les inscriptions gravées au bas de chacun d'eux, en les prenant par rang de date.

« 1708. Aliénor, marquise de Resnel, tué le 11 juillet au combat d'Oudenarde; il était âgé de dix-huit ans.

« 1709. Gérard, marquis de Resnel, tué le 14 juillet à la bataille de Malplaquet; il était âgé de dix-huit ans.

« 1710. Simon, marquis de Resnel, tué le 10 décembre à la bataille de Villaviciosa; il était âgé de dix-huit ans.

« 1711. César, marquis de Resnel, mort de ses blessures à Bouchain, le 14 septembre; il était âgé de dix-huit ans. »

Le domestique que le comte avait envoyé pour prévenir sa femme et son fils ouvrit la porte à deux battants, et la comtesse entra, appuyée sur le bras du jeune marquis.

C'était une femme de quarante ans environ, grande, pâle et frêle à croire qu'elle allait se briser. On voyait qu'elle avait dû être belle, et il était impossible de ne pas comprendre que c'était le chagrin qui avait détruit sa beauté. Elle s'avancait lentement, souriant avec effort; évidemment pour rassurer ceux qu'elle allait aborder. Quoique ses vêtements fussent sombres, on ne pouvait dire qu'elle fût en deuil; mais il y avait dans la négligence de sa parure quelque chose de désolé qui annonçait une perpétuelle et douloureuse préoccupation.

Godefroy de Resnel, son fils, qu'on appelait le marquis, venait d'atteindre sa dix-huitième année. Il était beau comme l'amour, vif comme le désir et souriant comme l'espérance.

Il conduisit sa mère jusqu'à la place qu'elle devait occuper, puis il s'approcha de M. Fresne dont il serra la main avec une affectueuse dignité.

— Il nous apporte de bonnes nouvelles de Langres, dit alors le comte, et je l'ai retenu à souper, afin qu'il vous les transmette lui-même. Voyons, Fresne, ayez la bonté de répéter tout ce que vous m'avez déjà dit.

L'homme d'affaires ne se fit pas prier pour recommencer son récit, seulement quand il en fut aux paroles du roi dont

il avait pris une copie, il pria le comte de vouloir bien la lire puisqu'il avait conservé le papier.

M. de Resnel fit cette lecture avec une émotion et une chaleur plus faciles à comprendre qu'à décrire, et quand elle fut terminée, il regarda tendrement son fils, dont le beau visage était inondé de larmes et cependant rayonnant d'enthousiasme, puis il dit à la comtesse :

— Que pensez-vous de tout ceci, Marguerite ? ces paroles ne sont-elles pas admirables ?

— Elles causeront le désespoir de bien des mères, répondit Mme de Resnel, en contemplant avec un douloureux effort le regard exalté de son fils; pardonnez-moi, mon ami, mais je n'y saurais voir autre chose.

— C'est pour conquérir la paix que le roi va encore combattre, reprit le comte; et quand il en serait autrement, nous devrions toujours nous réjouir de voir qu'il ne veut pas consentir à l'abaissement de la monarchie.

— Que m'importe la paix aujourd'hui ? s'écria la comtesse, en laissant errer ses yeux inondés de larmes sur les quatre portraits suspendus à la boiserie de la salle à manger.

— Il est certain qu'il aurait mieux valu qu'on la fit plus tôt, en supposant toutefois qu'elle eût pu être honorable, dit le comte.

— Que je voudrais voir le roi ! interrompit vivement le jeune Godefroy.

— C'est un bonheur dont vous jouirez

bientôt, mon ami, dit M. de Resnel avec précipitation; car je compte vous mener à Paris et vous présenter à Sa Majesté. Nous partirons demain.

— Aller à Paris à la cour ! partir demain ! s'écria la comtesse avec égarement, et en se levant de son siège : que signifient ces projets ? je dois, je veux le savoir.

— Calmez-vous, madame, reprit le comte : il ne s'agit que d'un voyage d'agrément.

— Vous me trompez, monsieur. Eh bien ! je vous déclare que je ne quitterai pas mon fils.

— Il le faudra cependant, Marguerite; car nous voyagerons à cheval pour faire moins de dépense.

La suite au prochain numéro.

Aux quatre Saisons

MODES

J'ai l'honneur d'annoncer aux dames que je viens de recevoir un assortiment complet de chapeaux de paille et modèles haute nouveauté, ainsi qu'un beau choix de fleurs, plumes, rubans, trèpes, sylphides, etc.

Travail élégant, prix modérés.

F^{re} DEPOILLY

On demande deux apprentis

5, Rue Pelart, Roubaix.